



Contexte:

- La PPE projettent une puissance installée comprise entre **35,6** à **44,5 GWc** à **2028**,
- Le SRADDET N-A projette une puissance installée à **8,5 GWc** d'ici **2030**,
- Néo-Terra : feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique,
- Nouvelle-Aquitaine 1ère région agricole de France,
- Nouvelle-Aquitaine 1ère région photovoltaïque de France,
- Le **foncier** élément commun et déterminant aux 2 activités,
- « Agri-solaire ou agri-voltaïsme » a pour vertu de concilier deux activités de productions et consiste à couvrir certaines cultures végétales (vignes, fruits, légumes, fleurs …) ou certains élevages (avicoles, bovins, pisciculture …), de panneaux photovoltaïques fixes ou orientables compatibles avec les itinéraires techniques de cultures ou d'élevages,
- La gestion des ombrages et de l'ensoleillement par les panneaux peuvent avoir un rôle protecteur pour les cultures ou les élevages : atténuation du changement climatique,

Dans ce contexte, la région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projets sur l'agri-solaire, construit transversalement par les Directions Energie-Climat, Agriculture et Environnement.





Objectif: expérimenter et développer des systèmes agri-solaire innovants à travers des références technico-économiques pour démontrer la faisabilité d'implantation du photovoltaïque au niveau des cultures ou des élevages tout en respectant les enjeux agricoles, environnementaux, sociaux et fonciers : approche symbiotique (intérêt réciproques).

- Dans le respect des codes ruraux, énergie, environnement et urbanisme,
- Implantation photovoltaïque sur des cultures ou élevages existants,
- Respect des itinéraires de cultures et d'élevages (non intrusif),
- Exclusion des bâtiments agricoles et serres,
- Destinataires : MO privé et public (exploitant agricole, groupement, développeur),
- Contrat de partenariat développeur, exploitant agricole et propriétaire foncier,
- Puissance installé > 100 kWc (pas de limite haute),
- Projet pilote non raccordé (autoconsommation individuelle ou collective),
- Projet industriel raccordé réseau (PPA vente de gré à gré).

Soutenir les études de faisabilité de 50% à 70%*
Soutenir les investissements de 30% à 65%*
Pilote : sur totalité des investissements
Industriel : sur les surcoûts de l'adaptation
Soutenir les campagnes de mesure agronomique / environnement 50%
* Selon la nature du porteur de projet





Approche exploitant agricole:

développer ou mettre en œuvre de nouvelles pratiques :

- adapter les pratiques agricoles pour faire face au changement climatique,
- changer de culture pour entrer dans une dynamique partenariale,
- diversifier ses revenus,

L'appel à projet agri-solaire apporte une ou des réponses à ces besoins,

- gérer les ombrages et protéger les cultures, sans gêner l'itinéraire cultural,
- créer des partenariats multisectoriels sur un même foncier,
- assurer un rendement constant à l'ha ou rémunérer l'exploitation agricole.

L'appel à projet agri-solaire accompagne dans les démarches,

- conseiller, valider et suivre un projet avec l'animation de la CRANA,
- rechercher de développeurs photovoltaïques,
- financer les études de faisabilité agronomique et environnementale,
- financer le suivi agronomique et environnemental.

L'appel à projet agri-solaire diffuse l'information,

- informer les acteurs agricoles des bonnes pratiques,
- organiser des rencontres avec la CRANA.





Approche développeur photovoltaïque :

développer ou mettre en œuvre des solutions innovantes :

- créer une dynamique autour de la R&D régionale,
- diversifier les implantations photovoltaïques,
- apporter une solution de lutte contre le changement climatique à l'agriculture,

L'appel à projet agri-solaire permet à la filière photovoltaïque :

- expérimenter de nouvelles technologies (trackers, gestion numérique,...),
- créer des partenariats techniques autour du photovoltaïque,
- garantir la fiabilité des projets.

L'appel à projet agri-solaire accompagne les projets :

- mettre en relation avec le secteur agricole (animation de la CRANA),
- rechercher des exploitants agricoles,
- financer les études de faisabilité photovoltaïque,
- financer les investissements photovoltaïques.

L'appel à projet agri-solaire diffuse l'information :

- informer les acteurs de la filière photovoltaïques des bonnes pratiques,
- organiser des rencontres avec ADI.





Merci Direction Energie – Climat Service solutions Energétiques Innovantes Pascal LATORRE

pascal.latorre@nouvelle-aquitaine.fr